

Conseil Territorial

ARRETE N°125 DU 30 JANVIER 2014 PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Réalisation des prestations de son et de lumière relatives aux événements et spectacles programmés au centre culturel de Saint-Pierre

**LE PRESIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE L'ARCHIPEL
DE SAINT-PIERRE-MIQUELON**

Vu la loi organique n° 2007-223 ainsi que celle n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 26-II, 28 et 77,

Vu la délibération n° 79-2012 du 30 mars 2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil territorial et au Conseil exécutif,

Vu la consultation publique lancée relative à la fourniture de services « prestations son » et « prestations lumière » au CCS (Centre Culturel et Sportif) de Saint-Pierre,

Vu la décision émise par la COMAPA (Commission des marchés passés en procédure négociée), dument réunie le 22 janvier 2013, et les 2 offres réceptionnées dans le cadre de cette même consultation,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le lot n° 1 du marché « prestations son » est attribué à la S.A.R.L. DOTCOMFUTURE sise 50, rue Abbé Pierre Gervain à 97500 Saint-Pierre, pour un montant de 55 €/heure (cinquante-cinq euros). Les prestations faisant l'objet de bons de commandes précisant le nombre d'heures demandé pour chaque prestation événementielle.

ARTICLE 2 : Le lot n° 2 du marché « prestations lumière » est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général au sens de l'article 59-IV du code des marchés publics et sera relancé.

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 311 nature 6288 du budget territorial.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon et transmis au représentant de l'Etat.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président,


Stephane LENORMAND

